

874654 du 5 Novembre 1987

APPROBATION N° /MTSSJ .DGFP.DGPE.SIE.

Portant intégration et nomination de Monsieur MEOUNE (David) dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers -SAF- (Administration Générale).

LE MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE,

(/ I S A S :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979;

(/u la loi n° 076/84 du 7 12.84 portant ratification de l'Ordonnance n° 013/84 du 23.8.84 portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979;

(/u la loi n° 15/82 du 3 2.62 portant statut général des fonctionnaires;

(/u l'arrêté n° 2087/PP du 21 6.59 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62/426 du 29 12.62 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A des SAF;

(/u le décret n° 62/130/MT du 9 5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62/195/PP du 5 7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres;

(/u le décret n° 62/197/PP du 5 7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/82 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62/198/PP du 5 7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;

(/u le décret n° 63/81/PP-BE du 26 2.63 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 et 8;

(/u le décret n° 67/50/PP-BE du 24 2.67 réglant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements;

(/u le décret n° 74/470 du 31 12.84 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/PP du 5 7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;

(/u le décret n° 84/856 du 8 8.84 portant nomination du Premier Ministre;

(/u le décret n° 87/481 du 20 08.87 portant nomination des Membres du Gouvernement;

(/u le décret n° 87/482 du 20 08.87 portant organisation des intérêts des Membres du Gouvernement;

(/u le décret n° 89/260 du 5 3.89 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des agents de l'Etat;

(/u le décret n° 74/229 du 10 6.74 portant attribution de certains avantages aux Diplomates statisticiens et les diplômés de Grandes Ecoles et Instituts de l'Enseignement Supérieur de Commerce;

(/u le dossier constitué par l'intéressé;

DECRET :

.../...

ARRETE : Les dispositions du décret n° 62426 du 29 12.62 susvisé, MR - MPOUEHA David, le 24 Mai 1952 à Nantcha (DOKO), titulaire du Diplôme de l'Institut Supérieur des Administrateurs et Contrôleurs de Gestion, obtenu à l'Université de Yaoundé, est intégré dans les cadres de la catégorie 1. Administration et Financiers - SIF - (Administration Générale, Chef de Service) Administrateur des SIF Stagiaire, indice 710.

ARRETE : Conformément aux dispositions du décret n° 74229 du 10 6.74 suscité, l'int. est classé Administrateur des SIF 1. 2^e échelon Stagiaire, indice 890.

ARRETE : Le Directeur Général des Services est mis à la disposition du Ministère du Plan et des Finances.

ARTICLE 1 : - Le présent décret prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué par le Secrétariat Général.

BRAZZAVILLE, le 5 NOVEMBRE 1987

Par le Premier Ministre,

Le Garde des Sceaux,
Ministre du Travail, de la
Sécurité Sociale et de la
Justice

Commandant de l'Armée Nationale

Abre Blouard POUGUI.-

ARRETE

JORPC 1
DCEP/DGFC 1
DGPC/DST 1
D.G.S. 2
D.O.F. 1
M.F.S. 2
DAE 2
INTERESSE 1
DOSSIER 3
SGG/BC 2